



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUN 2018

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 14 juin 2018 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, M. Daniel TONSON, M. Patrice FRANÇON, M. Philippe DUTEL, Adjoints ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Arlette CHAPELON, Mme Stéphanie DEFOUR, M. Thierry DESOLME, Mme Pauline JOUSSERAND –TOURON, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, Mme Chrystelle GASSMANN, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL, Mme Annick ROUCHON.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M. Jacques ROUCHON qui avait donné pouvoir à M. Frédéric GIRODET
M. Jean-Jacques SAMUEL qui avait donné pouvoir à Mme Arlette CHAPELON
Mme Dominique COLOMB qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER
M. Bernard ROUCHON qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN
Mme Maguy FOULTIER qui avait donné pouvoir à M. Philippe DUTEL
M. Louis BESSON qui avait donné pouvoir à M. Daniel TONSON
M. Alain MONDON qui avait donné pouvoir à M. Jean FOURNEL
M. Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à M. Patrice FRANÇON
Mme Dominique ASTIER-COURBON qui avait donné pouvoir à Mme Maryline MOUNIER
M. Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY.

Absents excusés :

Mme Carole GRAIL, Mme Camille FANGET

Mme Pauline JOUSSERAND–TOURON a été nommée secrétaire de séance.

1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 12 avril 2018.

2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT

Arrêté 18/64 portant sur la souscription d'un avenant au contrat de prestations de services pour la fourniture de repas à confectionner pour le service municipal de portage de repas à domicile aux personnes âgées sur la base d'une liaison chaude avec la Société RESTALLIANCE pour la période du 1^{er} avril au 27 avril 2018 inclus sur la base de 5,08€ HT par repas.

Mr Alain MONDON rejoint le conseil municipal à 19h06.



3) TIRAGE AU SORT SUR LISTE ELECTORALE DES JURÉS D'ASSISES

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté en date en date du 26 mars 2018, M. le Préfet de Haute-Loire a fixé à 200 le nombre de jurés à tirer au sort dans les communes du département pour la constitution de la liste préparatoire 2019 des jurés d'assises. Comme chaque année, il convient en application des dispositions du code de procédure pénale de tirer au sort 12 personnes sur la liste électorale en séance publique avant le 15 juillet 2018.

M. le Maire précise qu'en vertu de l'article 261 du code de procédure pénale, ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit ; que les personnes désignées et âgées de plus de 70 ans pourront être dispensées des fonctions de juré sur simple demande.

Après ces informations, M. le Maire demande à Mme Pauline JOUSSERAND–TOURON de procéder au tirage au sort. Après recherches et vérifications dans la liste électorale générale, la liste préparatoire des jurés d'assises 2019 se compose ainsi :

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS	DOMICILE
2670	ROUBY Stéphane Elie Jean	11 rue de Riopaille
2254	OLLIVIER Martine Monique Claudette	2 Allée Pierre Brune, Malmont
1952	MASSARDIER Marcel Antoine	13 rue du Bas Vernay
3155	VIANELLO Elisabetta	66 rue Nationale
498	CATINON Robert Joseph	8 lot Chanteloup
431	BRUYERE Jeanne Marie- Josèphe Epouse RAVEL	11 rue Pasteur
1972	MATHAUD Jean-Luc Pierre	18 rue de Riopaille
2281	PANEQUE FORTUNÉ Viviane Epouse DEFOUR	11 rue du Bas Vernay
3219	WISNIEWSKI Cyrille	28 lot le Sarret, Allée des Chênes
3178	VINSON Laurent	65 lot le Sarret, Allée des Frênes
1929	MARTINET Fabien Jean Christian	12 rue de Firminy
1236	FISTER Angelique Julie	14 chemin de Canaraud

4) AMÉLIORATION THERMIQUE DU GYMNASSE G1 : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Lors de la séance du 8 mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration thermique du gymnase G1.

M. le Maire rappelle que cette opération a pour objet l'amélioration thermique du gymnase G1 construit en 1987 et qui nécessite des travaux d'isolation, d'acoustique, de chauffage, de ventilation et d'étanchéité. Cette opération de réhabilitation doit permettre de réduire les infiltrations d'eau au niveau du Dojo, les dépenses d'énergie d'améliorer le confort des utilisateurs, mais aussi de diminuer les dépenses de fonctionnement.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, représentée par Monsieur Magaud (architecte), a établi un dossier de consultation des entreprises qui comprend les pièces suivantes :

- un règlement de consultation (RC)
- un Acte d'Engagement (AE)
- un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes (calendrier prévisionnel des travaux)
- un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- un état relatif à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DFGF)
- des plans (masse, rez de chaussée, toitures, élévations, coupes)

L'équipe de maîtrise d'œuvre a élaboré un DCE qui repose sur 7 lots. Le montant estimatif prévisionnel de l'ensemble des lots s'élève à 721 516,35€ HT options comprises.

M. le Maire précise que ce marché sera passé selon la procédure adaptée. Le récapitulatif tous corps d'état de 7 lots composant l'opération dont il s'agit s'établit comme suit :

Lot	Corps d'état	Montant HT	Option 1 HT	Option 2 HT
1	Etanchéité	118 320.31 €	0.00 €	0.00 €
2	Façades	9 812.00 €	0.00 €	0.00 €
3	Menuiseries extérieures aluminium	115 920.00 €	40 000.00 €	0.00 €
4	Menuiseries intérieures	199 557.92 €	0.00 €	0.00 €
5	Plâtrerie peinture	70 646.01 €	8 398.65 €	3 236.46 €
6	Chauffage gaz - ventilation	126 640.00 €	0.00 €	0.00 €
7	Electricité	28 985.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL		669 881.24 €	48 398.65 €	3 236.46 €

Compte-tenu de l'importance que revêt ce projet, des aides financières ont été faites auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire dans le cadre du contrat de ruralité, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de la Haute-Loire et de Réseaux de Transport d'Electricité, dans le cadre du plan d'accompagnement projet.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient d'approuver le plan financement prévisionnel suivant :

Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant
Travaux de construction	721 516.35 €	Subvention de l'Etat (contrat de ruralité)	50 000.00 €
Equipe de maîtrise d'œuvre (honoraires)	39 000.00 €	Subvention région Auvergne - Rhône-Alpes	150 000.00 €
Contrôle technique, mission CSPS	5 300.00 €	Subvention Département de la Haute - Loire	110 000.00 €
Divers	1 000.00 €	Réseaux de Transport d'Electricité	147 000.00 €
		<i>Fonds propres de la Commune</i>	<i>309 816.35 €</i>
TOTAL	766 816.35 €	TOTAL	766 816.35 €

M. Jean-Jacques SAMUEL rejoint le conseil municipal à 19h28.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité:

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour l'amélioration thermique du gymnase G1 établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Monsieur Magaud (architecte);

DONNE pouvoir à M. le Maire pour lancer la consultation selon la procédure adaptée;

AUTORISE M. le Maire à solliciter des aides financières auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire dans le cadre du contrat de ruralité, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de la Haute-Loire et de Réseaux de Transport d'Electricité dans le cadre du PAP;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel;

5) PERSONNEL COMMUNAL

a) RUPTURE COMMUN ACCORD CONTRAT EMPLOI AVENIR A L'ECOLE PUBLIQUE «LA COMMUNALE»

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 30 juin 2017, le Conseil Municipal avait approuvé la prolongation du contrat emploi avenir de Madame SOREK Mathilde au sein de l'école publique « La Communale » de Saint-Just-Malmont à compter du 1er septembre 2017 pour une durée d'un an sur la base de 24 heures hebdomadaires.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Madame SOREK Mathilde a été recrutée en CDI dans le secteur privé à compter du 11 juin 2018. Aussi, le contrat emploi avenir de Madame SOREK Mathilde est interrompu, d'un commun accord, en date du 8 juin 2018.

Mme SOREK Mathilde sera remplacée par Mlle PATOUILLARD Claudie jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la rupture d'un commun accord du contrat emploi avenir de Madame SOREK Mathilde en date du 8 juin 2018, et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de notifier la rupture d'un commun accord du contrat emploi avenir susvisé à la Mission Locale de la Jeune Loire et ses rivières.

b) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-SEMENE

M. le Maire rappelle que la Commune de Saint-Just-Malmont a recruté Madame FOURNAND Laëtitia dans le cadre d'un contrat unique d'insertion à compter du 1er septembre 2017 pour une durée d'un an sur la base de 26 heures hebdomadaires.

Il précise qu'à compter du 04 juin 2018 jusqu'au 03 août 2018 inclus, Madame FOURNAND Laëtitia est mise à disposition par la Commune de Saint-Just-Malmont à la Crèche Garderie «Les Enfants», 3 Rue du Breuil 43240 SAINT-JUST-MALMONT, sur la base de 25 heures hebdomadaires, pour y exercer les fonctions d'agent d'entretien.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition de Madame FOURNAND Laëtitia, à la Crèche Garderie «Les Enfants» à raison de 25 heures hebdomadaires pour la période du 04 juin 2018 au 03 août 2018 inclus et **DONNE** pouvoir à Madame Odile PRADIER, 1ère adjointe, de signer avec la Communauté de Communes Loire-Semène la convention de mise à disposition précisant notamment les modalités de remboursement du traitement de l'agent.

6) CHOIX PROCEDURE CONSULTATION MARCHÉ RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 25 janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation se rapportant au marché relatif à l'approvisionnement en produits et denrées alimentaires, à la confection et à la fourniture de repas, sous mode service à table, sur site pour le restaurant scolaire et conditionnés pour le portage sur le site annexe de l'école de Malmont.

Il me paraît important de vous préciser que ce marché constitue un accord-cadre mono-attributaire qui est soumis aux dispositions de l'ordonnance n°2015 - 899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016 - 360 du 25 mars 2016 et en particulier des articles 27,28, 78 et 80 du décret dont il s'agit.

La procédure qu'il convient de retenir, est la procédure formalisée compte-tenu de l'estimation des besoins (523 000.00 € HT sur la durée du marché) qui dépasse le seuil européen fixé à 221 000.00 € HT.

Cependant, l'article 28 du décret n°2016 - 360 du 25 mars 2016 dispose que «Quelle que soit la valeur estimée du besoin, les marchés publics ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste est publiée au Journal officiel de la République française, peuvent être passés selon une procédure adaptée dans les conditions prévues par l'article 27».

De fait, il convient d'entendre que pour tous les services listés il demeure possible, bien que le montant du marché soit supérieur aux seuils européens, de lancer la consultation selon la procédure adaptée. Il me paraît important de vous préciser néanmoins que la consultation n'est pas concernée par la publicité européenne puisque le montant du marché est inférieur à 750 000.00 € HT.

De plus, la procédure adaptée apporte une certaine souplesse et offre des avantages :

- un allègement des formalités de publicité du marché ;
- un raccourcissement des délais de procédure, en particulier du délai entre la notification de la décision d'attribution et la signature du marché ;
- une simplification du formalisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la procédure adaptée comme procédure de passation pour cette consultation.

7) REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION FORESTIERE

M. le Maire informe du projet de prendre un arrêté fixant des obligations pour les exploitants forestiers sur la commune concernant l'utilisation des voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'exploitation forestière.

Les propriétaires de bois, les exploitants forestiers devront lors de l'exploitation de leur parcelle et du débardage de bois, en faire la déclaration préalable à la mairie lorsque celui-ci emprunte un chemin rural ou une voie communale ou un chemin d'exploitation communal.

Un chèque de caution sera réclamé en fonction du volume de la coupe de bois réalisé.

MONTANT CAUTION	VOLUME COUPE DE BOIS
500 €	Jusqu'à 100 m3
1 000 €	Entre 100 m3 et 300m3
2 000 €	Au-delà de 300 m3

Pour la restitution de la caution, les exploitants devront procéder, en présence d'un représentant de la commune et en remplissant un formulaire, à un état des lieux avant et après exploitation de façon à mettre en évidence les éventuels dégâts occasionnés à ces voies.

L'exploitant forestier sera tenu d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires notamment en ce qui concerne les coupes rases avant toute ouverture du chantier d'exploitation. La commune se réserve le droit de faire interrompre à tout moment ou d'interdire momentanément les opérations d'exploitations forestières notamment en fonction des conditions climatiques et de l'état hydrique des sols. Un arrêté préfectoral précise que lorsqu'il y a des travaux de coupe sur une parcelle, supérieure ou égale à 4 hectares, et à partir du moment où l'on prélève plus de 50% du volume des arbres une autorisation préfectorale est obligatoire.

Dans tout massif forestier de plus de 4 hectares, pour les coupes rases de plus de 1 hectare, le propriétaire doit obligatoirement dans les 5 ans renouveler la plantation artificielle ou naturelle.

Cette information sera faite à tous les propriétaires forestiers. Si cet arrêté n'est pas respecté, un procès-verbal sera établi et envoyé au procureur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place des différentes cautions en fonction du volume de la coupe de bois réalisée et **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer l'arrêté.

8) MOTION COMITE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE

M. le Maire informe d'une motion adoptée par le comité de bassin, pour laquelle la loi de finances 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au programme précédent. Dans ce cadre nouveau, les recettes des agences de l'eau vont diminuer et ces agences de l'eau vont se substituer à l'Etat pour prendre en charge certaines de ses dépenses. Dans le même temps, les missions des agences de l'eau sont élargies.

L'impact de ces décisions sur le montant et la nature des aides que l'agence de l'eau pourra attribuer devrait diminuer d'environ 25% par rapport au programme précédent. Soit une perte d'environ 100 millions d'euros dès 2019 pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. Cette baisse ne permettra pas de répondre aux besoins des collectivités et des acteurs économiques du bassin.

Le comité, après s'être réuni, a examiné les éléments et a adopté une motion. Le comité exige que des solutions rapides soient trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin. A ce jour seulement 28% des masses d'eau du bassin sont en bon état pour un objectif de 61% en 2021. M. le Maire précise que si l'Etat continue à ponctionner l'argent destiné à subventionner les programmes d'assainissement, on est loin d'arriver à cet objectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le contenu de cette motion qui demande au minima à pouvoir conserver des moyens identiques au programme précédent et **DONNE** pouvoir à M. le Maire de le transmettre à M. le Premier ministre et à M. le Ministre de la transition Ecologique et solidaire.

9) ANIMATION FETE DE LA MUSIQUE

M. le Maire rappelle que la collectivité organise, en collaboration avec les associations de la commune, la fête de la musique le vendredi 22 juin 2018 qui sera animée en partie par Mme Valérie GONZALEZ et par le groupe EKIVOX représenté par M. LIOTIER Thomas en qualité de représentant de VOK OFFICE.

- Prestation musicale de Valérie GONZALEZ pour un montant de 250,00 euros.
- Concert par EKIVOX pour un montant TTC de 900,00 euros.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité : **APPROUVE** le versement de 250,00 € à Valérie GONZALEZ 87 rue des Alliés 42000 ST ETIENNE et 900,00 € à l'association VOX OFFICE 14 rue Georges Teissier 42000 ST ETIENNE correspondant à la prise en charge des frais d'animation de la fête de la musique du 22 juin 2018.

10) REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DE L'ETAT A LA CLASSE PATRIMOINE DE L'ECOLE «LA COMMUNALE»

M. le Maire expose que l'école publique «La Communale», dans le cadre d'un projet pédagogique de l'organisation d'une classe Patrimoine, intitulé « Le Petit Prince explore la défense : découverte de l'histoire du XXème siècle à travers l'étude des deux conflits majeurs », a sollicité une subvention financière auprès du Ministère des Armées.

Dans ce cadre, l'école publique «La Communale» a bénéficié d'une aide de 650,00€ de la part du Ministère des Armées et que cette aide a été versée sur le compte de la Collectivité au lieu de celui de la Coopérative Scolaire de l'école.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE le reversement de 650,00€ à la Coopérative Scolaire de l'École Publique «La Communale», 4 rue du Breuil, 43240 Saint Just Malmont correspondant à l'aide accordée par le Ministère des Armées.

11) CLOTURE ASSUJETISSEMENT TVA SERVICE ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle qu'un arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2017 a acté le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Loire-Semène, à compter du 1er janvier 2018.

Il précise que le Conseil Municipal a, par délibération du 8 mars 2018 clôturé, le budget annexe assainissement et transféré les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la Commune, à compter du 1er janvier 2018. De ce fait, l'assujettissement à la TVA du budget du service de l'assainissement ne se justifie plus.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès du service des impôts des entreprises d'Yssingeaux en vue d'obtenir la clôture de l'assujettissement à la TVA du budget du service de l'assainissement.

12) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Adjoint à la vie associative et des sports, Monsieur Philippe DUTEL :

« -Concernant l'amélioration thermique du G1, nous sommes recherchons des solutions à apporter aux associations qui utilisent le gymnase : basket, judo, step, tennis. Nous travaillons avec les communes avoisinantes : Ste Sigolène, St Didier-en-Velay, pour donner des solutions pour les entraînements et éventuellement les matches de basket. Nous sommes en attente de réponse de Firminy mais uniquement pour les matches de basket. St Féréol d'Aurore, proposerait des plages horaires pour le tennis et le basket.

Pour le judo, on favorise la proximité. Les cours devraient avoir lieu à la salle de motricité de l'école publique «La Communale», une convention est en cours de rédaction.

Le step devrait avoir lieu à la salle polyvalente et à la salle et des expositions.

Pour le tennis des terrains communautaires sur Aurec-sur-Loire seront disponibles, ainsi qu'à St Féréol d'Aurore.

Tous les éléments seront réunis pour finaliser ces plannings fin juin début juillet.

Ces plannings seront valables si le démarrage des travaux s'effectue bien au mois de septembre, sur une durée de 4 mois. Début janvier on devrait pouvoir récupérer le gymnase, si le marché se déroule comme prévu.

- La journée du forum des associations se déroulera à la salle des expositions et salle polyvalente.

-Lors de la fête du sport, le judo se déroulera à la salle de motricité et pour le basket, on utilisera la partie du G2 utilisée d'habitude par le tennis de table.

-Des caméras seront installées courant juillet au G1 et G2. Le pilotage a été fait au niveau de La Communauté de Communes. Pour le G1, 3 caméras vont être rajoutées: vers le terrain de pétanque, côté entrée du gymnase, derrière les cages du stade synthétique.

Pour le G2, 3 caméras vont être installées : côté parking, en façade du G2 avec orientation à 360° plus une caméra pour lire les plaques d'immatriculation.

Les enregistreurs seront aussi renouvelés.

-Mise à l'honneur de l'étoile Gymnique Mme PITIOT nouvelle présidente, pour son courage et son initiative pour s'être proposée et recevoir la compétition de la coupe de la Loire le 3 juin. 600 gymnastes étaient rassemblés. Très belle journée. »

Adjointe à la vie scolaire et jeunesse, Madame Christine BONNEFOY :

« -Concernant l'appel d'offre du restaurant scolaire, le cahier des charges a été travaillé avec la commission. L'offre de base du marché est composé de cinq composantes : une entrée, un plat chaud, un accompagnement, un fromage ou un laitage, un dessert, du pain frais du jour servi à volonté et acheté chez les boulangers de la commune.

Les mardis et jeudis nous souhaiterions quatre composantes avec juste un plat complet type lasagnes, hachis parmentier..., puisque le nombre d'enfants présents au restaurant est plus élevé sur ces 2 jours. La cuisine, faite sur place, doit être simple, soignée et variée. Le repas seront composés en majorité de produits frais, avec des

légumes et fruits de saison et de production locale. La viande doit être née, élevée et abattue en France avec une traçabilité affichée dans la salle du restaurant scolaire.

Sur une année scolaire, 1 500 repas sont servis à la crèche, 10 750 pour les maternelles, 21 250 pour les primaires et 300 repas pour les adultes. La date de début du marché est fixée au 1^{er} septembre 2018, pour une durée de un an soit jusqu'au 31 août 2019. Il est renouvelable 3 fois par période d'un an par tacite reconduction, pour une durée totale et maximale de 4 ans. Ce marché peut être dénoncé annuellement.

L'ouverture des plis de l'appel d'offre aura lieu le jeudi 28 juin. Une nouvelle commission d'appel d'offre aura lieu pour valider la société retenue et l'approbation sera effectuée en conseil municipal le 26 juillet.

Des courriers seront envoyés aux sociétés non retenues la semaine 31 et semaine 32 le courrier à la société retenue. Les familles seront informées par mail du prestataire la semaine 34. Le début de la prestation sera le 3 septembre, jour de la rentrée scolaire.

-Le seuil d'occupation de la crèche doit être de 70%. Pour mai il était de 77,68%. La fête de la crèche aura lieu le 22 juin à 17h30. Le bureau est très dynamique et a de bonnes idées.

-Au restaurant scolaire, deux petits déjeuners anglais ont eu lieu pour Don Bosco et La Communale sur le mois de mai. Le cuisinier se déplacera le vendredi 29 juin à Malmont pour faire fabriquer aux enfants qui seront inscrits à la cantine, quelque chose qui sera servi lors de la kermesse le soir même.

Mr Leuleu a fait une animation à la crèche et a invité les enfants à venir visiter les locaux. Les enfants qui rentrent à l'école en septembre sont invités à venir manger le 3 juillet.

-Aurélié Sarnin qui est au service prévention de la Communauté de Communes Loire-Semène propose aux jeunes de la danse latine à la salle polyvalente ce samedi 16 juin. Il y a déjà pas mal d'inscriptions.

-Il y aura un «chantier jeunes» le mercredi 20 juin de 14h à 16h30 au jardin public pour repeindre les grilles du monument aux morts et le lessiver.

Le bilan des activités entre mars 2017 et mars 2018 est de 300 jeunes qui ont participé à ces «chantiers jeunes»

-Mr GIRODET a reçu toutes les écoles de la communauté de communes au siège afin d'expliquer le fonctionnement des collectivités locales aux enfants. Ils ont également participé à un atelier sur le recyclage organisé par le SICTOM.

-Concernant le transport scolaire les inscriptions ont lieu du lundi 18 au vendredi 22 juin de 8h à 17h00 sans interruption. Les enfants qui ne se seront pas inscrits sur cette période, seront affectés dans les cars en fonction des places disponibles.

-La kermesse de l'école La Communale a eu lieu le vendredi 9 juin. Ce vendredi 15 juin à lieu celles de Don Bosco et le 29 juin celle de Malmont. »

Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :

« -Mme Pradier débute avec l'arrivée des voitures anciennes le 15 avril, avec des voitures primées et des personnes déguisées.

-Le 20 avril, Velay Synergie a donné un spectacle gratuit à St Romain pour remercier les jeunes qui les avaient aidés.

-Le 21 avril les accordéonistes de l'Ondaine sont venus à la salle polyvalente avec leurs 25 accordéons. Spectacle surprenant avec un répertoire dynamique, divers et varié.

-Mr Philippe SERRE souhaite monter une troupe de théâtre sur St Just. Les intéressés doivent se manifester.

-Le 26 mai a eu lieu le bal des classes en 8 avec un vif succès sous la présidence de Mr Guichard.

- La fête d'été n'a pas connu le succès désiré avec seulement 280 entrées pour la soirée «Rallumer le feu» organisée par le Comité des fêtes.
- Le 22 juin fête de la musique à partir de 20h avec les 2 groupes de musique.
- Le 23 juin portes ouvertes à la caserne avec un casse-croute en soirée.
- Le 24 juin marché animé par Doni Doni de 9h30 à 11h30.
- Le vendredi 29 juin concours de pétanque pour les classes en 8 au G1 en soirée.
- Le samedi 30 juin gala de musical's au G1 à partir de 17h30, puis soupe aux choux organisée par l'ACCA St Just à Bruchères.
- Le dimanche 1^{er} juillet vide grenier du comité des fêtes.
- Les 2 et 3 juillet spectacle donné par la classe atelier théâtre de Roger RUEL, 180 enfants le lundi après-midi et 104 le mardi pour les enfants de St Féréol, Malmont et St Just. Représentations le lundi et mardi soir ouvertes au public.
- Le 14 juillet défilé, rendez-vous à 10h30 départ 10h45.
- La prestation du portage de repas est appréciée, notamment avec le rajout des jours fériés et dimanche. Nous sommes à 491 repas sur le mois de mai. »

Adjoint au personnel et commissions externes, M. Patrice FRANÇON :

« -Pour le personnel des écoles un gros travail a été fait sur l'organisation de la rentrée scolaire notamment avec le retour à 4 jours, retour de personnel en longue maladie, les changements d'horaires et de tâches occasionnés par l'externalisation de la livraison du portage de repas.

-Une rencontre est programmée avec Mr BERTHASSON Directeur de La Communale, pour finaliser les plannings des agents pour la rentrée.

-Concernant La station de Lerbret, le nouveau bâtiment est complètement terminé, les tranchées entre le nouveau bâtiment et les réservoirs sont complètement faites. L'installation du matériel hydraulique et électrique est en train de se faire. Le Syndicat des Eaux Loire-Semène a pris 5 mois de retard sur le projet suite aux intempéries et à l'alimentation électrique manquante. Malgré tout, on prévoit d'ici fin 2018, voir janvier 2019 la mise en essais de l'installation. Un lancement de l'exploitation et une distribution possible avec le nouveau traitement dès avril 2019. Ensuite une partie de la station actuelle sera démontée.

-Le syndicat des eaux de la Semène dessert 15 communes sur 4 Communautés de Communes et sur 2 départements. On espère que ce syndicat pourra perdurer. C'est un syndicat pour lequel il faut se battre car il nous aide beaucoup pour conduire ces gros chantiers et distribuer une eau de qualité. »

Adjoint à l'urbanisme, Monsieur TONSON :

« -Concernant le Cercle, les réunions ont lieu tous les vendredis à 10h00. Tous les élus sont conviés à ces réunions.

Pour le moment c'est la phase de démolition. L'amiante a été enlevé. On va passer à la phase de construction.

-Pour le parc paysager, au Sambalou, nous avons des problèmes de foncier, mais la situation se simplifie.

-La personne des domaines qui avait fait une estimation sur les propriétés BOUTE et TEISSIER donnera son avis et ses prix rapidement pour pouvoir faire une proposition aux propriétaires afin de pouvoir se mettre d'accord et éviter l'expropriation. »

Monsieur GIRODET, Maire :

« Un tract d'avis à la population a été transmis par la CGT dans les boîtes aux lettres concernant l'entreprise CHEYNET. Ce syndicat sort de son rôle des défenses des salariés. Cette parution s'apparente plus à un règlement de compte et à une attaque politique.

Ce courrier est une fausse information car aucune aide publique n'a été consentie à la société CHEYNET. La Communauté de Communes a effectué un achat immobilier. La Région, le Département et l'Etat ont subventionné la Communauté de communes pour qu'elle puisse acheter le bâtiment. Cet achat à générer de la trésorerie pour la société CHEYNET, qui sera utilisée pour faire des travaux, mais aussi des investissements notamment renouveler les machines.

Le bâtiment Rue du stade va être déménagé. Lorsque ce projet industriel d'une surface couverte de 4 000m² sera mené à son terme la société CHEYNET pourra générer de la trésorerie en vendant cette unité.

Mme Stéphanie DEFOUR conseillère qui travaille au contrôle de gestion de la société CHEYNET prend la parole : « Ce projet financier, important pour l'entreprise, a été transparent devant les élus CGT et FO, qui étaient au courant de toutes les étapes. Le syndicat FO a eu un rendez-vous avec le Préfet et le Directeur Départemental du travail. Les informations étaient bien identiques à celles données par la société CHEYNET. Nous ne comprenons pas la réaction de la CGT ».

Les engagements de ce projet sont bien respectés. Les travaux sont en cour. La fin des travaux est prévue pour fin septembre. La rue du stade sera fermée fin septembre. Une organisation pour les effectifs est mise en place avec une adaptation des effectifs. Les départs sont des départs proches de la retraite.

Au niveau de l'activité, elle est un peu en baisse car les gros clients sont eux aussi en baisse chez eux. Donc il y a une répercussion sur le chiffre d'affaires.

-La maison médicale :

Le dépôt du Permis de Construire devait être fait courant mars. Un projet architectural a été validé. Au niveau de La Semcoda, une nouvelle direction provisoire a été mise en place. Le président de conseil d'administration a été contacté ainsi que le Président de Région. Un rendez-vous a été fixé le 21 juin avec le président de la Semcoda, afin de vérifier l'engagement de ce bailleur sur ce projet et surtout sa volonté. Les professionnels de santé ont besoin de garanties et savoir à quel moment ils pourront s'installer dans ces locaux.

Merci à Doni Doni qui va animer le marché le 24 juin gratuitement. »

Mr FRANCON aborde le sujet des compteurs « intelligents » par rapport au gaz, électricité (Linky, Gaspard...). Est-ce que les gens en ont besoin, combien cela va coûter, a-t-on le droit de s'y opposer ? Certaines communes ont pris des arrêtés à ce sujet qui ont été jugés illégaux. Les concessionnaires informent que si les personnes ne veulent pas des compteurs, ils n'ont plus d'énergie. Mais ce sont des directives européennes..... et il faut s'y plier.

Il est 21H58, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette CHAPELON	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			